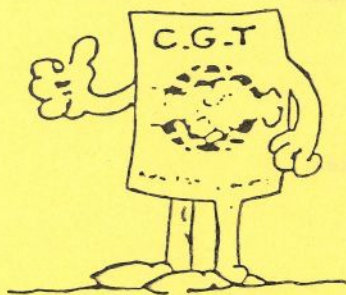


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N°11

18 AVRIL 1986

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

AUX MILITANTS INSERM

*Agir pour
nos revendications*

PAGE 2

COMPTE-RENDU REUNION SYNDICATS / DIRECTION SUR LES
PROJET DE PROGRAMME DES CONCOURS (II/4/86)

PAGE 3

DECLARATION DU BUREAU NATIONAL. (AGIR POUR NOS
REVENDEICATIONS) .

PROGRAMME DES CONCOURS (11/4/86)

Participants administration : Mr DODET, Mme D'HARGOUGE, Mr CARIOU
responsable du bureau des concours.

SYNDICATS :

SNIRS : F. WANSTOK - D. LAGRANGE — SNCS : P. JANIAU - P. LORENTE — SGEN : H. MERME -
M. GOUZOU — CFTC : M. LAUNAY + 1 — SNIRS : M. DOREY

Cette réunion avait pour but de discuter des propositions de programmes pour les concours externes des ITA lorsque l'admissibilité se compose d'une épreuve écrite. C'est le cas des corps d'Adjointes-techniques, de Techniciens et d'Assistants-ingénieur, ainsi que des Secrétaires d'administration et des Chargés d'administration.

Pour les Adjointes d'administration les épreuves consistent en l'analyse de textes de culture générale. L'administration ne s'est pas engagée dans un essai de définition des programmes, mais a recherché pour chaque corps et spécialités des diplômes les plus représentatifs délivrés par l'Education Nationale.

Notre remarque la plus importante portait sur le fait que nous avions déjà convenu que les épreuves des concours ne devaient pas révéler les connaissances déjà vérifiées par le diplôme Education Nationale mais plutôt porter sur les spécificités des fonctions en recherche, et polyvalence, adaptabilité.

Le SGEN et le SNCS ont soutenu notre argumentation et la direction a précisé qu'elle était bien consciente des difficultés et prévoyait de réunir tous les jurys avant les concours, mais qu'il était obligatoire d'avoir un programme de référence. Celui-ci étant décidé par arrêté pourra être modifié avec l'expérience des premières sessions.

Les propositions de l'Administration étaient assez cohérentes en général, un BTS ou DUT pour les A.I., un BAC pour les Techniciens, et un CAP pour les Adjointes-Techniques. Les représentants ont apporté certaines améliorations. Dans la spécialisation animalier, aucun diplôme n'est délivré, le programme proposé n'était pas très adapté car ne précisant pas à quel niveau de connaissances il s'adressait. Il a été convenu de faire référence au programme de formation donné à Jussieu en précisant, niveau CAP pour les Adjointes, niveau BAC pour les Techniciens.

Nous avons ensuite demandé des informations sur les problèmes en cours.

MI-TEMPS

Après avoir reçu la lettre interministérielle, l'INSERM nous convoque pour le 24/4 avec une proposition de liste d'agents pour le passage à temps-plein dès cette année, puis leur titularisation. Nous avons manifesté notre étonnement sur le fait que nous n'ayons pas discuté auparavant des critères de priorité. Mais Mr DODET ne voit pas pourquoi nous ne pourrions pas discuter de façon simultanée des critères et de la liste. Il nous a dit néanmoins que les critères qu'il avait utilisés pour l'attribution des 15 postes était en priorité l'ancienneté.

A suivre...

2B / 2D

La lecture attentive de l'Art. 62 du décret a fait apparaître la nécessité de l'avis d'experts précédent la Commission d'Intégration. La proposition de l'Administration, acceptée par le Ministère, est de compléter la liste d'experts (pour les jurys de concours) par les membres de la Commission d'Intégration. Ainsi la Commission donnera d'abord un avis d'expert puis constituera la liste d'intégration. La tenue de la Commission est maintenant liée à la sortie au J.O. de la liste des experts... il est déplorable que l'Administration se rende compte de ce point un an et demi après la sortie du statut...

Nous avons insisté très fortement pour obtenir de discuter de la qualification des A.I. et des critères de choix avant la réunion de la Commission d'intégration. Devant l'insistance des 3 syndicats (CFTC et SNIRS étant muets) Mr DODET a finalement accepté et la réunion est prévue le 29/4/.

CALENDRIER DES CONCOURS

Les arrêtés d'ouverture des concours ne sont toujours pas signés par les autorités de tutelle, ce qui retarde d'autant leur tenue. Les concours internes sur transformations d'emplois, ainsi que les concours externes d'Ingénieurs sont prévus avant l'été.

Les concours externes des autres corps ainsi que les concours internes sur postes et tous les concours A.I. sont prévus au mieux à l'automne.

**SNTRS
CGT**

I.N.S.E.R.M.

Un mois après les élections le nouveau gouvernement a précisé les grandes lignes de sa politique.

Les objectifs sont clairement affichés :

- plus de moyens pour le patronat : baisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, exonération des charges sociales, suppression de l'impôt sur les grandes fortunes etc...
- régression sociale sur fond de revanche : dénationalisation, remise en cause des droits sociaux, pression accrue sur le pouvoir d'achat des salariés.
- concessions à l'extrême droite fascisante et raciste dans le domaine de l'immigration et des droits de l'homme : mesures prétendument sécuritaires, contrôles d'identité renforcés, fichage des immigrés.

En ce qui concerne la fonction publique, les conséquences de ces orientations profondément conservatrices, ne se sont pas fait attendre.

Ses effectifs devraient être encore réduits de 1500 emplois (soit 6000 en 86). La décision de bloquer les salaires des fonctionnaires est déjà prise, avec la promesse d'un hypothétique rattrapage en fin d'année.

LES ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLIQUE MENACES

Par ailleurs, le remplacement d'un ministère de la Recherche et de la Technologie par un Ministère délégué auprès du Ministère de l'Education Nationale chargé de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est une façon de traduire que la Recherche Publique n'est plus une priorité et peut préfigurer la mise en oeuvre des propositions avancées par le RPR et l'UDF pendant la campagne électorale :

l'éclatement du CNRS en secteurs disciplinaires placés sous la responsabilité directe de l'Université ou des groupes privés concernés. Voir dissolution du CNRS, de l'INSERM et de l'ORSTOM avec intégration des personnels et équipes dans l'Université comme le proposent la Fédération Autonome des Enseignants et l'UNI dont le vice-président vient d'être nommé conseiller du Premier Ministre pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

ENSEMBLE NOUS NE DEVONS PAS PERMETTRE QUE LES ORGANISMES PUBLICS DE RECHERCHE, OUTILS ESSENTIELS DE DEVELOPPEMENT DU PAYS, SOIENT REMIS EN CAUSE AU GRE DES ECHEANCES POLITIQUES.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à agir massivement contre la remise en cause du potentiel de recherche publique.

AU CNRS, A L'INSERM ET A L'INRIA DES PROBLEMES DE MEURENT

Si le processus de la titularisation est achevé à l'INSERM (contrairement au CNRS où 17 % des ITA ne sont toujours pas titularisés au 30/4) il n'en reste pas moins que le statut n'est toujours pas fonctionnel : promotion et recrutement bloqués depuis 1985. Les concours externes sur épreuve et la tenue des CAP sont remis au mieux en septembre.

- Des menaces pèsent sur l'avenir des primes.

- La titularisation des mi-temps n'est toujours pas engagée au CNRS. Pour les 2 organismes, l'intégration de 2/3 d'entre eux est soumise aux budgets à venir.

- Le nombre des transformations d'emploi pour le reclassement et la constitution initiale du corps des assistants-ingénieur ne correspond pas aux besoins.

- L'insuffisance des moyens et des emplois, programmées par le plan triennal, compromettent le bon fonctionnement des laboratoires et services.

Au moment où va se discuter le collectif budgétaire 86, le SNTRS-CGT appelle les personnels à se mobiliser pour exiger l'ouverture de négociations avec le nouveau ministre sur l'ensemble de ces questions.

Le 29 avril, journée d'action dans la Fonction Publique à l'appel de la CGT, doit être un moment de cette mobilisation.

LE BUREAU NATIONAL DU SNTRS-CGT A ENGAGE LA CONSULTATION DES DIFFERENTES REGIONS. IL INVITE LES SECTIONS LOCALES A PRENDRE CONTACT AVEC LES SECTIONS DU SNCS-FEN AFIN DE S'ADRESSER AUX PERSONNELS POUR DEFINIR AVEC EUX LES MODALITES DE LEUR PARTICIPATION A CETTE JOURNEE.

PARIS, le 14 avril 1986.

